

# CHARTRE DE QUALITÉ

AGU Formation – Autour du Geste d'Urgence  
365 Chemin du Poyoud  
42360 Essertines en Donzy  
N° SIRET : 83922972100015  
N° TVA intracommunautaire : FR49839229721  
Déclaration d'activité de formation : n°84420312042  
Tel: 07.88.40.10.75  
Email: [aguformation@gmail.com](mailto:aguformation@gmail.com)  
Site web:  
<https://www.aguformation.com>

## 1- INTRODUCTION

Dans le cadre de sa mission de formation des professionnels de santé et du grand public, AGUFormation, organisme de formation en gestes d'urgence, décrit dans la présente charte les méthodes et moyens mis en place pour garantir aux structures demandeuses de la formation et aux participants la qualité des formations dispensées.

Olivier Durand (Gérant d'AGU Formation)

## 3- CE QUE DIT LA LOI

La loi du 5 mars 2014 confie aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent. Objectifs : améliorer la transparence de l'offre de formation et favoriser une montée en charge progressive de la qualité des actions de formation. Le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 fixe les critères qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation.

Six critères doivent ainsi être évalués :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation des personnes formées,
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations,
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

## 4- LES CRITERES QUALITE DE NOS FORMATIONS

Ainsi pour chaque formation, et au regard des critères précédemment énoncés, le dispensateur de formation que représente AGU Formation précise dans son catalogue de formation, ainsi que dans la convention de formation :

- L'intitulé de l'action de formation,
- Les objectifs de formation en termes de capacités à atteindre,
- Le public concerné par la formation et les prérequis nécessaires
- Le nombre de participants,
- La durée de formation,
- Le lieu de la formation,
- La compétence du formateur,
- La méthode pédagogique utilisée et le mode d'évaluation de la formation.

Par ailleurs, AGU Formation procède à une enquête de satisfaction auprès des participants de chaque formation (fiche d'évaluation).

## 5- NOS ENGAGEMENTS

### **AGU Formation s'engage :**

1. À délivrer une formation adaptée aux besoins et compétences des publics formés,
2. À mettre à jour régulièrement les connaissances techniques de son formateur et à mesurer la pertinence de ses méthodes pédagogiques,
3. À s'assurer de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de sa prestation,
4. À fournir les informations nécessaires à l'identification de son activité et de ses interlocuteurs,
5. À transmettre, à l'organisme paritaire ou à l'entreprise, les documents nécessaires au financement des actions de formation,
6. À suivre la participation aux actions réalisées.

## 6 - NOS MOYENS DE CONTRÔLE

AGU Formation s'engage à suivre les six critères du décret relatif à la qualité des actions de la formation réalisées :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé (Programme de formation),
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics (Feuilles d'émergence),
3. L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation (Supports pédagogiques),
4. La qualification professionnelle et la formation professionnelle du formateur,
5. Les conditions d'information au public sur l'offre de formation (Catalogue de formation)  
La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires (Protocole d'évaluation (chaud ou froid)).

### **Le contrôle par enquête auprès des stagiaires**

A l'issue d'une action de formation chaque participant est amené à apporter son appréciation sur les critères pédagogiques et organisationnel de la formation. Les résultats sont ensuite rendus disponibles sur le site internet d'AGU Formation (<https://www.aguformation.com>).